

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°13-2021

MSA

La FGA-CFDT alerte sur la rémunération des salariés à la veille d'une nouvelle COG

Le point « salaires » inscrit (à la demande des organisations syndicales) à l'ordre du jour de la séance de négociation du 31 mars 2021 a tourné court.

La FGA-CFDT déplore, une nouvelle fois, que les salariés de l'organisme de protection sociale MSA doivent faire l'objet de mesures de rattrapage salarial et de vérifications afin que leur salaire atteigne péniblement le SMIC ! ... Certains salariés perçoivent des minimas sociaux : c'est inadmissible !

La FGA-CFDT regrette le non aboutissement du projet de révision de la classification, qui aurait pourtant permis de remédier à cette situation au moins pour quelques années.

La FGA-CFDT demande une revalorisation de la valeur du point de 1% et l'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) égalitaire.

L'ensemble des salariés des organismes de MSA sont investis, à tous niveaux, à tous postes, au bénéfice des ressortissants de la MSA et même, plus largement, dans certains domaines. Leurs actions en proximité des populations sont reconnues par tous (population, dirigeants, politiques, etc.). Il est donc totalement irresponsable et inconcevable de laisser leur pouvoir d'achat se détériorer au point d'avoir recours aux minimas sociaux !

L'avenir de la MSA, et plus largement de notre protection sociale, passe par la défense de l'emploi et de la fidélisation de ses salariés. A l'heure de la négociation de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG), il s'agirait de ne pas l'oublier !

L'Humain est la richesse de la MSA : prenons-en soin et défendons-le !

Fait à Paris, le 13 avril 2021

Contacts :

Odile BAUDET-COLLINET, Secrétaire fédérale : 06.37.80.24.64
Presse : 06.89.04.25.27